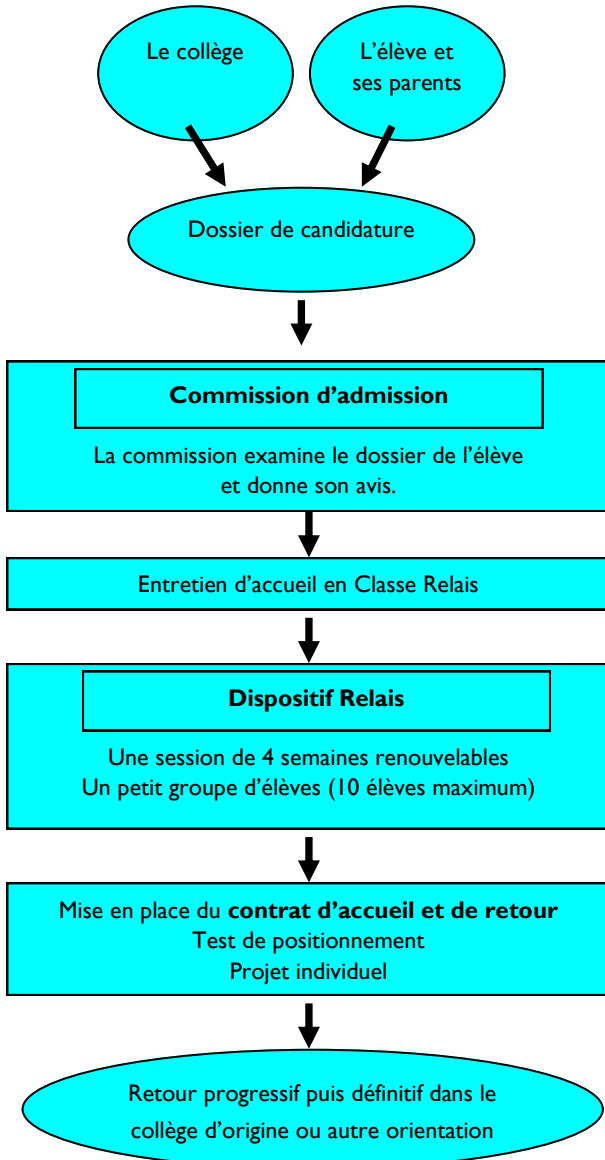


Admission :

L'admission en Dispositif Relais repose sur un engagement volontaire de l'élève et une réelle adhésion de sa famille.



Horaires :

Lundi : de 8h15 à 12h et de 14h00 à 16h15

Mardi : de 8h15 à 12h

Jeudi : de 8h15 à 12h et de 14h00 à 16h15

Vendredi : de 8h15 à 12h et de 14h00 à 16h15

Plan :



Textes de référence :

Circulaire n°2000-141 du 4 septembre 2000
Convention cadre du 2 octobre 2002
Avenant du 17 décembre 2003
Circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014

CLASSE RELAIS « La Parenthèse »



Classe Relais « La Parenthèse »
Lycée Louis Armand
3 Boulevard des Nations
68200 Mulhouse
Tél : 06 73 84 45 43
E-Mail : relais.parenthese@wanadoo.fr

Collège Pierre Pflimlin
14 rue Arthur Ashe
68350 BRUNSTATT
Tél : 03 89 27 02 03
E-Mail : ce.0681957H@ac-strasbourg.fr

Le **Dispositif Relais** est une structure adaptée rattachée à un établissement scolaire.

Elle a vocation à accueillir de façon temporaire des collégiens provenant de plusieurs établissements proches en grande difficulté, en voie ou en situation de décrochage scolaire.

L'admission d'un élève en dispositif relais ne constitue jamais une sanction mais bien une **aide** pour lui permettre de se réinvestir dans sa scolarité.



Quels Objectifs ?

Le **Dispositif Relais** propose aux élèves au travers d'activités pédagogiques et éducatives variées des parcours personnalisés permettant un retour dans la classe d'origine ou pour les plus âgés l'élaboration d'un projet de formation professionnelle. La démarche repose sur la mise en œuvre de stratégies de « réconciliation sociale et scolaire ».

Il s'agit de:

- redonner confiance et restaurer l'estime de soi
- redéfinir les règles en collectivité
- redonner du sens aux apprentissages
- rescolariser
- élaborer un projet professionnel

Avec qui ?

Une enseignante coordinatrice

Une équipe constituée :

- Une assistante d'éducation
- Une éducatrice spécialisée de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Un éducateur du Service de Prévention Spécialisée du Conseil Général
- Une assistante sociale scolaire

Des partenaires :

- La direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
- Le Conseil Général
- Les collèges de rattachement du dispositif et les collèges d'origine
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- La Ligue de l'Enseignement
- Le lycée Louis Armand de Mulhouse
- La Direction départementale de la Jeunesse et des Sports

Des intervenants extérieurs :

- Le CIO
- Le planning familial
- La Chambre des Métiers
- Le CAP
- L'AROEVEN
- Le centre social Jean Wagner
- Le centre équestre de Jungholtz



L'organisation de la scolarité

Le **Dispositif Relais** est rattaché à un collège et placé sous l'autorité du Chef d'Établissement.

Tout jeune fréquentant le Dispositif est sous **statut scolaire** et reste élève de son collège d'origine.

L'organisation du dispositif repose sur une **pédagogie adaptée** aux besoins spécifiques de l'élève et définie par le Socle Commun de Connaissances et de Compétences.

L'élève bénéficie d'un parcours individualisé permettant de renforcer les acquis (emploi du temps et contenus adaptés).

Un **contrat d'accueil** fixe pour chaque élève les objectifs de **rescolarisation**, de **resocialisation** et pour l'élaboration du **Projet Personnel Professionnel**.

Un **bilan hebdomadaire** permet de suivre les progrès de l'élève.

La **pratique des stages en entreprise** est encouragée pour les jeunes de plus de 14 ans.

Ces stages sont un support à 'élaboration du **Projet Personnel et Professionnel**



Le retour au collège

Une liaison permanente avec le collège d'origine avant, pendant et après le passage en **Dispositif Relais** est indispensable. Elle vise à favoriser un retour de l'élève dans un climat apaisé. **L'enseignant référent** du collège assure la transition entre ces différentes étapes en coordination avec l'équipe du dispositif.